

<p style="text-align: center;">Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 septembre 2018</p>
--

ETAIENT PRESENTS : M. ROULOT – Mme BOURÉ – M. NEDJAR – Mme MACKOWIAK – M. MPUNGA – Mme MARTINEZ – M. BOURÉ – Mme BOCK – Mme DANGERVILLE – M. ROUZIERE – M. PROD’HOMME – Mme MORDELET – M. RUBANY – Mme LE ROUX – M. JUMEL – Mme THIBOUST – M. CARNEAUX – M. MAILLARD – M. BOUTRY – Mme SAINT-AMAUX – Mme COUTURIER – M. SAINT-AMAUX – M. CHALLANDE – M. MAISONNEUVE – M. OLIVEIRA – Mme DORÉ – M. BRAMS – Mme SIBAUD

ETAIENT EXCUSES et ONT DONNE PROCURATION : M. GAPTEAU à Mme MARTINEZ – Mme TIFI-MAMBI à M. NEDJAR – M. BA à M. MPUNGA – Mme CORDIER à M. MAILLARD -

ETAIT ABSENTE : Mme VERDIERE

Secrétaire de séance : M. BOURÉ

Ouverture de la séance à 20 h 35

Désignation du secrétaire de séance : M. Denis Bouré

Adoption du procès-verbal de la séance du 27 juin 2018

M Challande demande que soit précisé :

Page 5 : L’attribution de compensation ne figurant donc pas au compte administratif 2016, elle le sera au compte administratif 2017.

Page 6 : il convient de remplacer : « une DUP sera conduite » par « une DUP sera adoptée »

Concernant sa proposition de collecte de lunettes, M Challande regrette de ne pas avoir obtenu de réponse.

Vote : 26 voix pour Abstentions : 6

Décisions prises par Monsieur Le Maire n° ° 83/2018 à n° 107/2018

87 : M Challande demande des précisions sur la nature de la renégociation de ce prêt.

Le taux passe de 3,9% à 0,9%, la durée est inchangée et une pénalité est appliquée par Dexia.

Mme Couturier précise qu’il ne s’agit pas d’une dépense nouvelle alors que le montant figure dans cette colonne.

93 : M Challande demande la nature de la prestation confiée à Citallios pour le projet « cœur de ville ». Il s’agit d’accompagner la ville pour le montage du dossier en lien avec les partenaires pour dépôt auprès des services de l’Etat.

Délibérations :

➤ Rapporteur : E. Roulot, Maire :

Direction Générale des Services :

- Déploiement des compteurs dit « intelligents »

68/2018

M Brams observe que le texte reprend les éléments légaux et n'apporte donc rien de nouveau, il s'agit d'un simple rappel de la loi. Il considère plus utile de diffuser ces éléments auprès des habitants. Il note que si des inquiétudes sont légitimes, il faut souligner les atouts : facturation réelle et non sur la base d'estimation, pas d'ondes car le système utilisé est celui des courants porteurs, enfin le rythme de transmission relève du choix de l'abonné. L'abonné choisira les éléments qui pourront être transmis, seule la consommation est une obligation.

F Maillard remercie le Maire d'avoir donné une suite favorable à la proposition de son groupe. Il considère que sur les rayonnements électromagnétiques, c'est le cumul d'objets connectés qui peut présenter un risque et qu'à ce titre il est légitime d'invoquer le principe de précaution. Concernant la protection des données personnelles, il considère les garanties apportées par ENEDIS insuffisantes. Il note par ailleurs que le progrès apporté par ce compteur reste peu significatif et rappelle que le coût sera payé par les usagers à travers une contribution mensuelle. Enfin il précise que les réseaux appartiennent aux collectivités.

M Challande indique qu'il partage l'avis du groupe de M Maillard et précise qu'il a signé la pétition proposée par « Que Choisir » et ajoute que les méthodes des sous-traitants pour intervenir chez les particuliers sont inadmissibles (pression,...)

Mme Couturier confirme que les pressions sur les abonnés sont fortes. Elle indique que ce compteur disjoncte plus facilement en cas de dépassement de puissance engendrant à terme des modifications d'abonnements. Ce texte est un appui pour permettre aux citoyens de s'opposer à ce déploiement s'ils le souhaitent.

Monsieur le Maire précise que le coût pour Enedis est de 5 milliards d'euros et que ce montant sera reporté sur les distributeurs donc les usagers au final. Cette délibération doit servir d'appui pour permettre aux citoyens d'agir. Il importe d'être vigilant sur les données qui seront collectées.

Vote : 30 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

Direction des ressources humaines :

- Tableau des emplois et effectifs de la collectivité au 31 juillet 2018 **69/2018**

Mme Couturier considère qu'il conviendrait de disposer d'un tableau des emplois afin de voir les postes pourvus ou non et les créations suppressions. Pour les contractuels, la précision sur les raisons du recours à ce type d'emploi serait nécessaire. Enfin elle souligne qu'il y a nécessité de travailler à la réduction de la précarité. Son groupe votera contre en précisant qu'il ne s'agit pas d'un vote contre les agents. Elle demande un tableau des emplois avec les postes budgétés et les postes pourvus.

M Challande renouvelle sa demande de disposer à chaque fois pour ce type de données, des éléments de l'année n-1. Il fait remarquer que l'explication entre temps partiel et temps non complet diffère de la dernière fois. Son groupe votera

contre car ce tableau est la traduction de la politique mise en œuvre par la municipalité.

Mme Bouré rappelle que le travail sur les emplois précaires est conduit. Il convient de noter notamment dans l'animation que nous avons un turn-over important, s'agissant pour une grande partie d'étudiants.

M Le Maire indique que ce tableau a été présenté lors du dernier CTP et fait part de sa volonté de réduire la précarité lorsque cela est possible.

Vote : 20 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions

➤ **Rapporteur : M. Nedjar, adjoint au Maire :**

Direction des services techniques :

- Convention relative aux modalités de création et d'entretien d'un aménagement paysager du carrefour giratoire RD983 x route de Fontenay St Père situé sur le territoire de Limay, avec le Département des Yvelines **70/2018**

M Maillard considère que l'entretien des Ronds-Points des routes départementales doit être assuré par le Conseil Départemental.

M Challande observe un transfert de l'Etat vers les départements à travers le déclassement des Nationales et là du Département vers la Commune.

Mme Couturier indique que depuis la fusion des départements 92 et 78, une baisse du niveau des services publics est en œuvre et que les régies sont mises à mal. Elle rappelle que pour le Rond Point de la Marmite, l'entretien par la ville avait fait l'objet d'une contrepartie, là il s'agit d'un transfert de charges.

M Nedjar rappelle que la position du département est constante, si les villes souhaitent un aménagement qualitatif, elles en assurent l'entretien. Dans le cas présent le choix s'est porté sur des plantations qui demandent un faible entretien.

Enfin il considère que ce projet est une bonne chose, car il ne s'est rien passé depuis 2002 sur ce site.

Vote : 26 voix pour et 6 abstentions

- Adhésion au groupement de commandes pour les assurances incendie, accident et risques divers (IARD) **71/2018**

Vote : unanimité

Convention cadre pluriannuelle action Cœur de Ville **72/2018**

M Challande observe qu'il s'agit d'un document non abouti, il relève beaucoup d'incohérences et note que Limay a la portion congrue du projet. Il considère que cela donne plus l'impression d'être le programme électoral de la majorité pour la prochaine mandature.

M Saint Amaux relève que si on se contente de survoler le document, on se dit qu'il s'agit de profiter d'opportunités de financement et qu'il s'agit donc d'une bonne politique. Il considère que le gouvernement a toujours comme objectif de fusionner les communes et que ce type de convention en est une illustration. L'objectif est une seule ville de Mantes avec une population de 75 000 habitants. Il note que le projet Mantes Limay est au singulier avec un cœur de ville sensé s'étendre sur les 2

rives, mais qu'il s'agit en fait du projet Cœur de Mantes, en tant que Limayen je voterai contre. Le projet sur Mantes est engagé, sur Limay seul des études sont prévues. Ce projet tourne le dos à 60 ans de politique locale : « travailler avec les voisins, rien ne doit être imposé ».

M Brams relève que la page des objectifs de Limay est vide. Il considère que le projet de réhabilitation de la maison Godefroy constitue avec l'acquisition une dépense de plus de 700 000€ et que cela constitue une dépense publique considérable pour une librairie. Il demande si des contreparties sont prévues ? Concernant les mobilités (vélo, bus, ...) aucune ambition n'est exprimée.

M Nedjar considère qu'avec la création des EPCI et le nombre de compétences transférées, l'acteur majeur est aujourd'hui l'intercommunalité. Les villes ont un rôle secondaire et donc leur fusion n'est plus un sujet. La recherche de subventions auprès de tous les partenaires est une nécessité pour les élus et il s'agit d'un juste retour sur les impôts que les Limayens paient aux autres collectivités et à l'Etat.

Avec Mantes l'enjeu n'est pas de concurrencer le centre-ville, mais d'offrir à Limay une complémentarité. Il se dit fier de contribuer à la défense d'une librairie indépendante dans un monde où elles tendent à disparaître au profit de géants. Il rappelle que cette délibération est présentée ce soir car l'Etat souhaite signer rapidement les conventions (5 octobre) et que nous disposerons d'une année pour finaliser le projet.

M Maillard considère que la recherche de subventions doit porter sur nos projets, pas ceux qui nous sont proposés par les autres (Département, Communauté Urbaine). Il s'agit d'une coquille vide.

Mme Couturier note qu'une nouvelle réforme territoriale est à venir, il y a ceux qui s'adaptent et ceux qui résistent, ceux qui luttent pour préserver de la proximité dans les décisions. Dans ce dossier à aucun moment, il n'est fait référence à la nécessité de consulter les citoyens.

M le Maire rappelle que le projet de centre-ville a fait l'objet de plusieurs présentations et que la concertation sera poursuivie. Il rappelle que le fait de demander des subventions a toujours été un axe de la politique de la ville pour limiter la fiscalité sur les Limayens. Il rappelle notamment la subvention du département pour les plus de 600 logements construits dans le cadre du CDOR. Il précise que les projets Parc des Célestins, débouché de la passerelle, commerces, ... sont des projets ville.

M Maillard demande un point sur le dossier renouvellement urbain.

M le Maire répond que pour le moment rien n'est déterminé. Le gouvernement mène une politique d'annonce mais la concrétisation est longue.

Vote : 20 voix pour et 12 voix contre

Direction Sport et Vie Associative Coopération Décentralisée :

73/2018

- Adhésion de la Ville de Limay à la Coordination eau - Ile de France

M Challande considère que la gestion de l'eau avec le changement climatique constitue un enjeu majeur aussi son groupe votera pour cette adhésion.

Mme Couturier indique que son groupe votera également pour et propose à M Nedjar de solliciter la communauté urbaine pour qu'elle adhère également.

Vote : unanimité

➤ **Rapporteur : Mme Mackowiak, adjointe au Maire :**

Direction Population :

- Ventilation de l'aide alimentaire versée par l'Etat à la Ville pour le bénéfice des familles suivies par le SAMU Social **74/2018**

Vote : unanimité

➤ **Rapporteur : M. Rouzière, adjoint au Maire :**

Direction financière :

- Décision Modificative n° 1 – Budget annexe « Service Extérieur des Pompes Funèbres » **75/2018**

Vote : unanimité

- Neutralisation de l'amortissement de l'attribution de compensation investissement **76/2018**

Mme Couturier indique que son groupe votera contre en cohérence avec les votes sur les attributions de compensations.

Vote : 22 voix pour et 10 voix contre

- Décision Modificative n° 2 – Budget Ville **77/2018**

M Maillard et M Challande précisent qu'ils voteront contre comme chaque vote en lien avec le budget de la ville.

Vote : 20 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions

- Garantie d'emprunt pour le réaménagement d'un prêt accordé à COALLIA pour le financement de la résidence sociale sise 15 rue de la Chasse à LIMAY (78520) par la Caisse des dépôts et consignation **78/2018**

M Challande considère que la délibération n'est pas assez renseignée.

M Brams demande les caractéristiques du prêt.

Il est précisé une durée de 24 ans et une indexation sur le livret A.

Vote : unanimité

Questions diverses :

M Maisonneuve demande un bilan de l'action des ASVP et des éléments sur les menus de la restauration.

1 – bilan du service prévention

M Mpunga présente les éléments suivants :

La création du pôle prévention tranquillité a été votée par délibération au conseil municipal du 27 novembre 2014 (un directeur, un adjoint en charge de la politique de prévention, 3 ASVP et 3 médiateurs sociaux de proximité)

Missions principales :

- Apporter les réponses et moyens nécessaires face aux problématiques de tranquillité et prévention sur le territoire limayen, en s'inscrivant dans le cadre du projet municipal 2014/2020.
- Développer de nouveaux moyens face à la délinquance juvénile et aux incivilités de stationnement
- Investir l'espace public en créant du lien et en prévenant le sentiment d'insécurité, orienter-accompagner vers, faire remonter les problèmes.
- Mieux repérer et traiter la délinquance de voie publique

Ø La médiation sociale de proximité

Présence préventive dans l'espace public : repérage des enjeux de conflits et des éléments favorisant le sentiment d'insécurité (hors champ de la sécurité : délinquance, trafic de drogue, stationnement...).

Evaluation, information et orientation voire premier accompagnement vers les services adaptés aux besoins (Espace jeunes, PLRE, CLAS, DST, services sociaux, prévention).

Les médiateurs sociaux de proximité de la ville effectuent quotidiennement une veille sur le territoire à pied ou en scooter. Ils observent, orientent et informent les administrés rencontrés. Ils assurent une présence de proximité sur la voie publique, dans les lieux de vie stratégiques tels que les points école, les entrées et sorties des deux collèges et celles du lycée, le marché alimentaire (du mardi et vendredi) et l'ensemble des infrastructures municipales (équipements sportifs, équipements culturels...). Ils sont en contact régulier avec les acteurs de la vie sociale de la ville comme les commerçants et les gardiens des résidences sociales ainsi que l'ensemble des administrés.

Les médiateurs sociaux de proximité interviennent également sur des cas de conflits ou de désaccords entre administrés et aussi de problèmes de cohabitation entre un commerçant et son voisinage.

A la demande et en appui des autres services municipaux, présence de l'équipe de médiation lors de grands événements organisés par la ville afin d'y prévenir d'éventuels conflits.

Ø La prévention dissuasive et de voie publique ASVP

Remontées d'éléments liés au cadre de vie et la tranquillité publique (dépôts sauvages, urbanisme...)

Sécurisation ponctuelle des sorties et entrées des établissements scolaires (point collèges et points écoles)

Prévention puis verbalisation du stationnement gênant, suivi de l'application des arrêtés municipaux sur le domaine public.

Sécurisation routière des manifestations sur le domaine public.

Capture animale

Intervention dans les établissements scolaires (écoles, collèges et lycée) et auprès des seniors dans le cadre du plan de prévention routière.

Les équipes interviennent également au gré des saisies des administrés ou des services, et de leurs patrouilles sur différentes thématiques, le tout dans leurs prérogatives. Ces interventions sont consignées dans des mains courantes, des rapports d'information ou encore des rapports d'urbanisme.

Les 3 thématiques les plus récurrentes sont les infractions au code de la santé ou de l'environnement (dépôts d'immondices), la divagation et capture animale (essentiellement des canidés) ainsi que les problématiques de stationnements abusifs (véhicules ventouses/épaves) ou gênants.

Pour information, depuis l'installation du pôle, nombre de verbalisation essentiellement pour stationnement gênant, non-respect des places PMR ou de convoyeur de fonds, stationnement sur passage piétons:

2016 : 495 TA

2017 : 782 TA

2018 (sur 9 mois) : 311 TA

En conclusion, même si des axes d'amélioration peuvent être dégagés, nous estimons que les équipes du service font désormais parties du « décor » limayen et permettent de répondre plus rapidement et efficacement aux petites problématiques du quotidien rencontrées par les administrés.

- 2 - Restauration, menus

En moyenne, il est servi cinq fois du poisson par mois et une fois du porc, dans ce cas un plat de volaille est proposé.

Mme Bouré complète en indiquant qu'un repas végétarien est proposé une fois par mois et que dans le cadre du PEL qu'un travail va être engagé sur les questions de l'alimentation.

M Brams demande un point sur le projet de cession par la CU de l'hospice Saint Charles et demande ce qui peut être fait pour faciliter le passage des bus rue de Paris et rue de Roëlandt car ils sont régulièrement bloqués par des stationnements anarchiques.

M Le Maire répond que le conseil communautaire du 27 devra se prononcer sur un projet de cession à hauteur de 1 000 000€. Il fait part de son opposition à ce projet tant sur la forme (absence d'information préalable) que sur le fond. Il votera donc contre lors du conseil de la CU.

Concernant le passage des bus, il convient de conduire une action de répression et de prévention pour respecter le stationnement dans les places dédiées. En parallèle un travail de fond est engagé pour un bus en site propre. Il souligne que la mise en place des zones bleues a permis d'améliorer les choses.

M Maillard demande l'avenir du site « Bricomarché », le coût des travaux engagé par la ville et Babilou pour la crèche et si un débat sur le projet d'extension des carrières se tiendra.

M Le Maire répond :

1 – Pour le site du Bricomarché, à ce jour nous sommes sans retour du propriétaire sur ses intentions.

2- La ville a dépensé environ 50 000€ pour des travaux de gros œuvre (toiture et changement d'une poutre), les travaux venant de s'achever, nous ne disposons pas encore du montant définitif des travaux engagés par Babilou.

3 – Un débat devait se tenir, une date était calée, mais Calcia a finalement refusé de participer, dans ces conditions le Maire a saisi le commissaire enquêteur pour proposer d'accueillir un débat sur Limay avec les différentes parties.

M Brams considère que le débat aurait pu être maintenu même en l'absence de Calcia.

M Boutry demande un bilan du dispositif vacances solidaires.

Mme Mackowiak répond que cette année 27 familles sont parties contre 16 en 2017. Un questionnaire d'appréciation est adressé aux familles, les premiers retours sont positifs.

➤ **Séance à huis clos :**

- Budget VILLE - Admission en non-valeur des produits irrécouvrables **79/2018**

Vote : unanimité

- Budget VILLE - Admission en non-valeur des produits irrécouvrables **80/2018**

Vote : unanimité

- Remise gracieuse des pénalités de retard sur les taxes d'urbanisme **81/2018**

Vote : unanimité

Fin de la séance à 23h30

Le prochain conseil municipal aura **lieu le mercredi 19 décembre 2018**

En fonction des nécessités un conseil intermédiaire sera fixé.